

Rapport du jury du concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des travaux de la météorologie

Session 2022

Contexte réglementaire

Le concours interne pour le recrutement des ingénieurs des travaux est prévu par le décret N°65-184 du 5 mars 1965 article 8 alinéa 3 modifié, relatif au statut particulier du corps des ingénieurs des travaux de la météorologie.

Les modalités du concours sont fixées par arrêté ministériel du 3 octobre 2017.

Le concours comporte :

- des épreuves écrites obligatoires d'admissibilité (mathématiques, physique, note de problématique, anglais)
- une épreuve écrite facultative d'admissibilité (au choix : physique de l'atmosphère, observations et mesures, informatique, climatologie)
- des épreuves orales obligatoires d'admission (mathématiques, physique, entretien avec le jury, anglais)

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires est éliminatoire. Un candidat ayant obtenu un nombre de points inférieur à 330 (ce qui correspond à une moyenne de 10/20 sur les épreuves obligatoires) à l'issue de l'ensemble des épreuves ne peut être déclaré admis.

L'ouverture du concours pour 2022 et le nombre de places offertes sont fixés par décision de la présidente-directrice générale de Météo-France du 26 novembre 2021 et du 21 mars 2022.

Composition du jury

La composition du jury a fait l'objet d'une décision de la présidente-directrice générale de Météo-France en date du 6 janvier 2022.

Présidente :

- Mme Isabelle DONET, ingénieure générale des ponts et chaussées ;

Vice-Présidente :

- Mme Diane VIOUX, conseillère d'administration de l'aviation civile ;

Membres :

- M. Raphaël LEGRAND, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Jean-Marc PIETRZAK, chef d'unité technique ;
- Mme Emilia SANCHEZ GOMEZ, chercheur au CERFACS (à noter qu'elle n'a pu participer à aucune des épreuves et donc pas aux délibérations).

Examineurs :

- Grégoire CAYEZ, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Guillaume DELMAS, attaché d'administration civile ;
- M. Rémi COUDARCHER, agent contractuel, professeur en informatique ;
- M. Walter DAMIN, professeur agrégé de mathématiques ;
- Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie ;
- Mme Helen ANDRIEU, société Foreign Office ;
- M. Vincent HARTMANN, ingénieur des travaux de la météorologie ;
- M. Patrick JOSSE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Calendrier et éléments de cadrage

- Nombre de postes offerts : 4
- Date limite de dépôt des candidatures : 18 février 2022
- Date des épreuves écrites : du 29 au 31 mars 2022
- Date du jury d'admissibilité : 17 mai 2022
- Date des épreuves orales : à partir du 13 juin 2022
- Date du jury d'admission : 14 juin 2022

Chiffres 2022

Le nombre de candidats, au long des différentes étapes du concours, s'établit comme suit :

- Nombre de candidats inscrits : 10
- Nombre de candidats présents aux épreuves écrites : 8
- Nombre de candidats déclarés admissibles : 6
- Nombre de candidats présents aux épreuves orales : 6
- Nombre de candidats déclarés admis : 4

Le concours interne ITM 2022 s'est caractérisé par un nombre de candidats un peu moins faible que les années précédentes sans pour autant être pleinement satisfaisant. Il est donc toujours difficile d'en tirer des conclusions de portée générale, on ne peut que caractériser le petit groupe des personnes qui se sont présentées en 2022, sans que cela ne donne de réelle indication pour les années suivantes.

Parmi les huit candidats présents en 2022, deux ont obtenu (en admissibilité) des notes insuffisantes à la fois en mathématiques, en physique et sur la note de problématique. Avec une moyenne nettement inférieure à 10, ils n'étaient pas au niveau attendu et n'ont donc pas été retenus à l'oral.

Le contexte de l'oral 2022, où toutes les épreuves orales ont pu être déroulées normalement, a permis à 6 candidats de se présenter.

Les quatre candidats qui ont été admis le doivent à leurs résultats sur l'ensemble des matières, y compris l'entretien avec le jury. Toutefois, le coefficient toujours très faible de l'entretien avec le jury n'a pas permis de restituer le classement qui lui apparaissait nettement lors de cet entretien, du fait du poids très fort des épreuves scientifiques. Cela pose question pour des agents dont les perspectives de carrière vont intégrer une part de pilotage, prise de décision, management et relationnel.

Pour les deux candidats non retenus à l'issue de l'oral, soit la réponse aux différentes questions du jury a été d'un niveau d'analyse et de recul nettement insuffisants soit une épreuve scientifique a été ratée, ce qui a amené le jury à ne pas les retenir.

Le nombre et les caractéristiques des candidats de 2022, dont certains ont présenté cette année un niveau et une qualité d'analyse à l'oral particulièrement intéressant pour la suite, ne permettent toutefois aucune projection sur l'avenir.

La recommandation réitérée du jury pour les années suivantes est d'augmenter notablement le coefficient de l'épreuve d'entretien avec le jury (en s'appuyant sur sa pluridisciplinarité), où sont discutés les éléments de carrière et compétences mis en avant par les candidats et où l'on peut identifier leur niveau d'analyse et leur recul sur des questions d'ordre général ou personnel, comme on l'attend d'un futur ingénieur.